



RAPPORT D'ACTIVITE 2023

EAM LA GARENNE DU VAL

Etablissement d'Accueil Médicalisé

ASSOCIATION HEVEA

Foyers « La Garenne du Val »

Allée de la Clairière
95630 MERIEL
Tél. : 01.34.48.15.37

I- PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Directeur : Monsieur AROUS Morgan, depuis le 1^{er} juillet 2021

Chef de Service : Monsieur ZIRCON Frédéric, depuis le 1^{er} février 2021
Monsieur LOZACH Agnès, depuis le 20 juin 2022

Autorisation : Conseil Départemental du Val d'Oise / ARS

L'autorisation de création par arrêté du 23 août 1991 du président du Conseil Départemental du Val d'Oise porte sur la création d'un Foyer de Vie pour adultes handicapés atteints d'autisme ou tout autre trouble global du développement pour une capacité de 24 places en hébergement, 3 places d'accueil temporaire d'hébergement et 4 places en accueil de jour.

En 2005, la capacité de l'accueil de jour est passée à 11 places.

L'arrêté du 4 juillet 2007 du président du Conseil Départemental du Val d'Oise porte la capacité totale du Foyer de Vie à 50 places soit 36 places en hébergement, 3 places d'accueil temporaire en hébergement et 11 places en accueil de jour.

Au 1^{er} novembre 2015, l'Agence Régionale de Santé a médicalisé 25 places existantes.

Au 1^{er} janvier 2018, l'Agence Régionale de Santé a créé une place d'accueil temporaire en hébergement. La capacité du Foyer d'Accueil Médicalisé aujourd'hui est de 25 places en hébergement et de 1 place d'accueil temporaire.

Public : personnes adultes affectées de troubles autistiques ou autre trouble envahissant du développement et de la communication.

Les établissements La Garenne du Val proposent quatre modes d'accueil :

Accueil Non Médicalisé avec hébergement

Il a pour vocation d'accueillir, en séjour de durée indéterminée, des personnes qui établissent leur domicile au sein de cet établissement. Il permet un accompagnement socio-éducatif, un suivi psychologique et un accompagnement paramédical adaptés 24h/24h, en maintenant des liens familiaux réguliers. Les personnes accueillies ont un certain niveau d'autonomie dans l'acte de la vie quotidienne. L'aide et l'accompagnement à la vie quotidienne, sociale, au suivi de la santé sont modulés en fonction de chacun. Les soins épisodiques sont réalisés par des intervenants extérieurs.

Accueil Médicalisé avec hébergement

Il a pour vocation d'accueillir, en séjour de durée indéterminée, des personnes qui établissent leur domicile au sein de cet établissement médicalisé. Il permet une prise en charge médicale et paramédicale, un suivi psychologique et un accompagnement socio-éducatif adaptés 24h/24h, en maintenant des liens familiaux réguliers.

Accueil Non Médicalisé sans hébergement

Il a pour vocation d'accueillir en journée et en séjour d'une durée indéterminée, des personnes dont le domicile est dans leur famille. Il permet un accompagnement socio-éducatif, un suivi psychologique et un accompagnement paramédical adaptés en maintenant une vie familiale quotidienne. L'accueil de jour est un lieu de ressourcement, d'épanouissement, d'échanges, de liens sociaux, d'apprentissage et d'éducation, voire de formation, d'activités et d'ouverture sur l'extérieur.

Séjour Temporaire

Il a pour vocation d'accueillir en hébergement ou en accueil de jour, pour un séjour d'une durée déterminée, par convention de 15 jours à 90 jours, des adultes en cours d'orientation ou en séjour de rupture, voire de répit. Il permet d'évaluer et de proposer des pistes envisageables pour l'élaboration de leur projet de vie. Les séjours de rupture permettent le cas échéant une réévaluation du projet de vie. Dans le cadre de La Réponse accompagnée pour tous, nous privilégierons les personnes sans solution en situation dite complexe à travers un partenariat fort entre la MDPH du Val d'Oise et les établissements de La Garenne du Val.

Périodes d'ouverture : 365/365

Convention collective : du 15 mars 1966

Historique de l'établissement :

Dans les années 1985, des parents d'enfants handicapés mentaux par suite d'autisme ou de troubles envahissants du développement, très inquiets de l'absence de structure adaptée pour adultes dans le département du Val d'Oise, se sont réunis avec des amis en association pour construire un Foyer de Vie destiné à accueillir leurs enfants dès leur majorité.

1986 : dépôt des statuts de l'Association « La Garenne du Val ».

1990 : mise à disposition d'un terrain par la municipalité de Mériel.

1991 : dépôt du projet du Foyer de Vie, au Conseil Départemental du Val d'Oise.

1993 : homologation par la Commission Régionale des Institutions Sociales et Médicales du projet du Foyer de Vie.

1995 : ouverture du Foyer de Vie "La Garenne du Val", accueil de 27 personnes en hébergement et 4 en accueil de jour.

2005 : extension de 7 places en accueil de jour.

2009 : début travaux de réaménagement et d'extension du Foyer de Vie.

2010 : accueil en septembre de 12 personnes supplémentaires en hébergement.

01/01/2013 : Fusion absorption de l'Association « La Garenne du Val », l'APEI La Hêtraie et Vivre Parmi les Autres 95 et création de l'Association HEVEA Habiter Et Vivre Ensemble Autrement. Le groupement de ces Associations est une volonté commune de se rapprocher aux fins de conjuguer leurs moyens et leurs énergies, afin de renforcer l'efficacité de leurs actions.

01/11/2015 : l'Agence Régionale de Santé a médicalisé 25 places existantes. La capacité du Foyer d'Accueil Médicalisé aujourd'hui est de 25 places en hébergement.

01/01/2018 : l'Agence Régionale de Santé a médicalisé 1 place temporaire au Foyer d'Accueil Médicalisé.

II- ELEMENTS DU PROJET D'ETABLISSEMENT

Les éléments du projet d'établissement :

Les évolutions de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, la loi 2005-102 du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'HAS et les plans autisme demandent aux associations et aux professionnels de s'adapter à cette mutation et d'intégrer des nouveaux concepts et de nouvelles méthodes de travail.

Le Projet d'Etablissement s'inscrit dans la continuité du Projet Associatif global de l'Association « HEVEA » dont il partage les valeurs que ce soit en direction des personnes accueillies, de leurs proches ou des professionnels. La place d'adulte du résident est au cœur du projet, par un accompagnement adapté favorisant au mieux son épanouissement personnel dans le respect, l'écoute, la tolérance, la sécurité et l'estime d'une équipe pluridisciplinaire.

L'écriture du projet 2016-2021 a été réalisée de manière participative, en associant l'ensemble du personnel de l'établissement. Ce projet, en cours de réécriture, a pour vocation de faire un état des lieux des pratiques professionnelles actuelles des différents dispositifs et de dégager : les pistes d'action, les règles de fonctionnement communes, traduisant une vision partagée pour les cinq années à venir. Au-delà de l'obligation réglementaire, ce projet d'établissement a pour but de fixer des objectifs réalistes dans la perspective d'un mieux-vivre partagé. Ce texte n'est pas figé, mais un document en perpétuelle évolution, qui fédère nos pratiques sociales, éducatives et thérapeutiques dans l'établissement.

L'objectif principal des différents dispositifs est d'héberger et d'accompagner les personnes accueillies dans des conditions de vie collective et personnelle les plus satisfaisantes. Ces objectifs sont définis dans les projets l'établissement :

Les objectifs communs

- ✚ Personnaliser l'accompagnement du résident dans le respect de sa dignité, de son intimité et de son intégrité ;
- ✚ Maintenir l'équilibre physiologique et mental du résident en assurant une prise en charge médico – psychologique ;
- ✚ Maintenir l'autonomie et les acquis, développer des compétences nouvelles, par la mise en œuvre d'activités physiques, sportives, culturelles, artistiques, socialisantes à un rythme adapté ;
- ✚ Inclure le résident dans la vie citoyenne ;
- ✚ Tendre à un accompagnement éducatif qui structure le temps de la personne accueillie à l'image d'une vie active qui comprend des obligations, des devoirs et des droits ;
- ✚ Evaluer au quotidien : la santé, le bien être, les capacités de la personne accueillie et l'adéquation entre les besoins repérés et les limites institutionnelles ;
- ✚ Favoriser le lien avec les familles et ou tuteurs en vue de soutenir et d'enrichir l'accompagnement et la prise en charge de la personne ;
- ✚ Assurer un accompagnement du résident et sa famille et/ou tuteur dans tout changement de son parcours de vie (réorientation nécessaire ou souhaitée, décès, lieu de vie, choix de vie...) ;
- ✚ Mettre en place des moyens pour promouvoir une démarche de bientraitance ;
- ✚ Inscrire l'institution dans un réseau de coopération dans le domaine de la culture, des loisirs, du sport, dans la vie sociale... ;

- ✚ Etablir et maintenir un partenariat avec le secteur de la santé pour répondre aux besoins de soins particuliers et/ou palliatifs ;
- ✚ Promouvoir la qualité des prestations en se dotant de moyens humains compétents et d'un réseau de partenaires variés ;
- ✚ Développer et valoriser les compétences des professionnels au travers de formations, d'échanges inter institutionnels et d'instances de réflexion – intervenants extérieurs ;
- ✚ Veiller au bon fonctionnement de l'établissement en se dotant d'infrastructures et de matériels adaptés en respectant l'environnement.

Les objectifs spécifiques de l'EAM-EANM

- ✚ Personnaliser les prises en charge en fonction des besoins médicaux, paramédicaux et des attentes de la personne ;
- ✚ Garantir au quotidien, le bien-être et conserver le plus longtemps possible le capital d'autonomie et de santé du résident ;
- ✚ Accompagner la personne et son entourage dans l'évolution des besoins et l'émergence de difficultés physiologiques ;
- ✚ Solliciter les acquis et les compétences en proposant des activités complémentaires aux prises en charge médicales et paramédicales ;

EAM-EANM Hébergement

L'établissement offre un accompagnement spécialisé et adapté aux besoins des résidents atteints de troubles du spectre autistique. Les missions détaillées de l'EAM-EANM comprennent :

- ✚ Hébergement : Assurer un cadre de vie adapté et sécurisé pour les résidents, en proposant des chambres individuelles en fonction des besoins et des préférences de chacun.
- ✚ Accompagnement médical et paramédical : Mettre en place une équipe médicale et paramédicale comprenant des médecins, des infirmiers, des psychologues, des ergothérapeutes, des orthophonistes, etc. pour assurer les soins et les suivis médicaux nécessaires.
- ✚ Éducation et stimulation : Proposer des activités éducatives et stimulantes adaptées aux besoins et aux capacités des résidents, afin de favoriser leur développement, leur autonomie et leur épanouissement.

- ✚ Suivi individualisé : Établir un projet personnalisé pour chaque résident, en tenant compte de ses besoins spécifiques, de ses objectifs et de ses préférences. Ce projet sera régulièrement réévalué et ajusté en fonction de l'évolution de la personne.
- ✚ Encadrement et soutien : Assurer une présence permanente d'éducateurs spécialisés et de personnel encadrant pour accompagner les résidents au quotidien, les aider dans les activités de la vie quotidienne (repas, hygiène, etc.) et les soutenir dans leurs difficultés.
- ✚ Intégration sociale : Favoriser l'intégration des résidents dans la vie sociale en organisant des sorties, des activités en partenariat avec d'autres structures, des rencontres avec des personnes extérieures, etc.
- ✚ Formation et sensibilisation : Former le personnel de l'EAM-EANM aux spécificités de l'autisme et aux approches éducatives adaptées, afin d'assurer une prise en charge de qualité. Sensibiliser les familles pour favoriser une meilleure compréhension et une plus grande inclusion sociale.
- ✚ Coordination avec les partenaires : Travailler en collaboration avec les établissements scolaires (projet de partenariat entre un collège et « KALAM »), les services médicaux, les associations spécialisées et les autres acteurs du secteur médico-social pour assurer une prise en charge globale et cohérente des résidents.
- ✚ Ces missions sont essentielles pour offrir un accompagnement adapté et de qualité aux personnes en situation de handicap TSA au sein de l'Etablissement d'Accueil Médicalisé.

Prestations proposées

Les établissements de La Garenne du Val sont des lieux de vie. L'accompagnement des personnes, proposé dans le projet d'établissement consiste à accompagner et prendre en charge la personne dans son parcours de vie, dans le respect de son projet de vie, en évitant les ruptures. L'organisation de l'accompagnement et des prises en charge a pour objectif de permettre à toutes les personnes accueillies de vivre un rythme de vie le plus proche d'une vie ordinaire partagée entre une activité en journée et une vie personnelle.

Le travail d'accompagnement de l'équipe pluridisciplinaire permet l'appropriation par la personne accueillie de son projet de vie et de ses choix. La séparation des lieux de vie et lieux d'activités permet à chaque personne de bien se repérer. Cette volonté de séparer ainsi lieu privé et lieu d'activités favorise pour le résident une identification sociale cohérente.

La personne avec des troubles du spectre autistique se situe difficilement dans l'espace et dans le temps. Il nous faut donc fixer des repères dans l'organisation spatiale, architecturale. Un repère constitue, une indication permanente de la finalité de l'espace défini. Chaque lieu possède une fonction particulière qui permet à la personne autiste d'être disponible à l'activité qui s'y déroule et ainsi d'éviter toute confusion des lieux. Les lieux d'activités sont identifiés et bien différenciés afin de faciliter le repérage des espaces.

Des activités de culture et de créativité, physiques adaptées, de loisirs, d'hygiène et de soins du corps, de sensibilisation à la notion de travail ainsi que les rendez-vous médicaux et paramédicaux sont planifiés en journée pour chaque résident de l'institution. Leur rythme est fonction des aptitudes physiques et psychiques de chacun. Le lever matinal est entre 7h30 et 9h en fonction du projet de la personne. L'organisation des dispositifs prévoit que chaque résident doit pouvoir suivre le rythme du groupe assidu et ponctuel dans les activités. Il est demandé à chaque résident de respecter son planning d'activités, des aménagements dans les plannings sont prévus pour certains. Les plannings de la journée et de la semaine tiennent compte de leurs capacités. Une séquence d'activité est proposée le matin entre 10h et 12h. Une autre séquence se déroule de 14 heures à 16h

30. Bon nombre d'entre elles fonctionnent à l'extérieur, certaines portent sur la journée entière. Elles se passent dans des lieux culturels ou sportifs et sont animées par les professionnels ou des intervenants extérieurs.

Les structures organisent les activités en fonction des projets personnalisés de chaque résident. Ils disposent de compétences et de matériels adaptés et si besoin, il est fait appel à des intervenants extérieurs pour des activités ou des prises en charge à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement.

Les dispositifs ont choisi de ne pas s'enfermer dans une seule école de pensée et de construire des références au regard des besoins des personnes accompagnées, de leurs environnements, du contexte de l'établissement et de sa mission. A partir d'une observation fine et d'une connaissance des modes de communication spécifiques du résident, l'établissement adapte et propose des outils permettant à chacun de s'exprimer. La verbalisation perpétuelle reste essentielle afin de donner du sens aux actes et aux ressentis de tous. Une grande place est laissée au dialogue et à l'écoute. « Mettre des mots sur les maux ».

Le projet de vie s'appuie sur une prise en compte de la spécificité de la personne dans son histoire, sa culture, sa famille, son corps, ses compétences, ses difficultés, son mode de vie, ses centres d'intérêts et de ses dimensions spirituelles. Au travers d'une posture professionnelle qui s'appuie sur l'observation, l'empathie, la recherche de communication, l'équipe pluridisciplinaire décode les besoins et demandes du résident afin de construire avec lui son projet personnalisé. Le projet personnalisé de chaque personne est formalisé dans un document régulièrement évalué lors des réunions cliniques. Il est soumis à la signature de la personne accompagnée, de son tuteur et sa famille une fois par an.

Le déjeuner se prend dans la salle de restaurant, le service est sous forme de self. A 16h30, le résident regagne son pavillon ou son domicile extérieur pour les personnes en accueil de jour. L'hébergement des dispositifs, ou l'internat, définit ses missions dans le cadre de l'aide à la personne dans tout ce qui touche à sa vie privée, à son intimité. L'accompagnement en hébergement attache une attention particulière à l'hygiène corporelle et à l'image de soi qui sont des facteurs prépondérants dans une vie sociale à l'intérieur comme à l'extérieur de l'établissement. L'action d'accompagnement consiste à concilier le projet de vie de la personne accueillie avec les exigences de la vie en collectivité, sans oublier que la mission première des équipes est d'assurer la sécurité des personnes accueillies.

L'accompagnement doit permettre, au travers des apprentissages, d'accéder à plus d'autonomie. Après les activités, pour les personnes en hébergement jusqu'à 19 heures 30, c'est un moment de détente seul, en groupe, ou de sortie avec un encadrant pour des achats ou une simple balade. Le dîner est programmé à 19 h 30 et se prend dans leur pavillon d'hébergement.

Après celui-ci, les personnes passent un temps dans le salon pour échanger ou regarder la télévision et vont se coucher à leur gré. L'équipe de l'hébergement termine leur travail au plus tard à 21 heures 30. Trois aides-soignants de nuit assurent la surveillance nocturne. Des soirées culturelles sont programmées à l'extérieur toutes les semaines. Elles sont facultatives, se déroulent en petits groupes et en fonction des centres d'intérêt.

Des transferts, des séjours courts de 2 à 6 jours ou des week-ends sont organisés à l'extérieur afin de rompre avec les contraintes de la vie en collectivité et le lieu de vie. De nombreuses fêtes ponctuent l'année, elles ont pour objectif l'insertion des résidents dans la cité, elles tissent les liens au sein des dispositifs. L'accompagnement de l'expression de la vie affective intime et sexuelle du résident est adapté à chaque situation dans les limites d'une vie institutionnelle. L'organisation des dispositifs se distingue sur des temps différenciés, accompagnés par des professionnels différenciés qui donnent des repères importants aux personnes autistes. On distingue dans cette organisation, la semaine et le week-end. Les sorties en famille sont du samedi à 13h30 au dimanche 18h30 et adaptables suivant les besoins du résident et de sa famille.

Volontairement, les semaines de congés scolaires sont des semaines particulières ou certains professionnels sont en congés, certaines activités sont suspendues et les résidents ne participent pas à leurs activités journalières habituelles. Les personnes avec des troubles du spectre autistique sont très ritualisées et certaines dans l'activisme, cette organisation permet de ne pas entretenir leurs ritualisations et de leur faire découvrir d'autres activités. Pendant ces périodes, les personnes ont la possibilité de faire des sorties à l'extérieur de l'établissement à la journée, de faire des activités qu'elles ne font pas habituellement, de se lever plus tard pour les résidents en hébergement ou de faire des transferts dans des lieux qu'ils ne connaissent pas. Chaque lieu d'hébergement organise pendant ces périodes, le planning d'activités de son pavillon, avec la participation des résidents.

L'établissement LGV accompagne et héberge des personnes en situation de handicap TSA et propose un panel de prestations d'accompagnement spécifiques pour répondre aux besoins et aux particularités de ces personnes. Voici une liste des prestations couramment proposées :

- **Accompagnement médical** : l'établissement offre des services médicaux adaptés aux besoins des personnes TSA. Cela peut inclure la présence de médecins spécialisés, de psychologues, d'orthophonistes, d'ergothérapeutes, d'infirmières, etc. L'objectif est de garantir un suivi médical régulier et de répondre aux besoins de santé spécifiques des résidents.
- **Aide à la vie quotidienne** : l'établissement fournit une assistance pour les activités de la vie quotidienne, telles que l'hygiène personnelle, l'alimentation, l'habillage, etc. Des professionnels formés sont présents pour aider les résidents à développer leur autonomie et à acquérir des compétences essentielles pour leur vie quotidienne.
- **Activités éducatives et pédagogiques** : l'établissement propose des activités éducatives adaptées et structurées. Ces activités peuvent inclure des programmes d'apprentissage individualisés basés sur les méthodes éducatives spécifiques à l'autisme (TEACH), des ateliers de stimulation sensorielle (ESAA), des activités cognitives, des activités artistiques et créatives, etc.

- Suivi thérapeutique : l'établissement offre un suivi thérapeutique adapté aux besoins des personnes TSA. Cela peut inclure des séances de thérapie comportementale et cognitive, de l'ergothérapie, de l'orthophonie, de la musicothérapie, de la psychomotricité, etc. L'objectif est d'aider les résidents à développer leurs compétences sociales, émotionnelles et comportementales.
- Encadrement spécialisé : l'établissement dispose d'une équipe de professionnels formés et spécialisés dans l'accompagnement des personnes TSA. Ces professionnels comprennent les éducateurs spécialisés, les accompagnants éducatifs et social, les éducateurs sportifs, les psychologues, les orthophonistes, les infirmières, etc. Ils travaillent en étroite collaboration pour offrir un soutien individualisé et adapté à chaque résident.
- Activités de loisirs et de socialisation : l'établissement organise des activités de loisirs et de socialisation pour favoriser l'inclusion sociale et le bien-être des résidents. Ces activités peuvent inclure des sorties culturelles, des rencontres intergénérationnelles, des activités sportives, des sorties en plein air, des ateliers d'expression artistique, etc.
- Accompagnement familial : l'établissement propose également un accompagnement et un soutien aux familles des personnes handicapées TSA. Cela peut inclure des séances d'information, des groupes de parole, des sessions de formation, des conseils et une assistance dans les démarches administratives.

Il convient de noter que les prestations d'accompagnement peuvent varier d'un établissement à l'autre en fonction de leurs ressources, de leur expertise et des besoins spécifiques des résidents. Il est donc important de se renseigner auprès de chaque établissement pour connaître en détail les services qu'ils proposent.

Des projets

Le cœur de notre travail est l'accompagnement des personnes au quotidien, cet accompagnement devient de plus en plus diversifié en raison du vieillissement de certaines personnes accompagnées et/ou la perte d'autonomie pour d'autres. Plus régulièrement nous devons inventer, réinventer des solutions pour ces personnes, pour être au plus près de leurs besoins. La fatigue plus fréquente pour certains, les problèmes de santé et d'irritation face à l'effort pour d'autres, nous obligent à réajuster notre accompagnement.

Les familles vieillissent aussi et sont de moins en moins présentes. Certaines personnes n'ont plus de famille présente pour les accueillir, l'établissement reste leur seul lieu de vie toute l'année. Anticiper, déceler chez une personne qui ne parle pas, sa souffrance ou sa fatigue, offrir les soins et l'accompagnement adaptés, nous obligent à trouver des solutions d'accompagnement et de la prise en charge des personnes accueillies.

Une réflexion est engagée dans le cadre de la réécriture du projet d'établissement 2022/2027 notamment en lien avec une évolution des pratiques professionnelles, nécessaire et spécifique pour les personnes accompagnées porteuses de Trouble du Spectre Autistique.

Le personnel et la composition des équipes de La Garenne du Val au 31.12.23

Direction encadrement

- Directeur : 0,8 ETP
- Chefs de Service : 2 ETP

Administratif

- Assistante de Direction : 1 ETP
- Chargée de Planning : 1 ETP

Services Généraux

- Agent Technique Supérieur : 1 ETP
- Ouvriers Qualifiés : 1 ETP
- Maitresse de maison : 4 ETP
- Lingère : 1 ETP

Equipes des unités

- EAM Alechinsky Equipe éducative: 9 ETP + 1 contrat pro
Aides-soignantes 2 ETP

- EAM Gauguin Equipe éducative : 9 ETP + 1 contrat pro
Aides-soignantes 2 ETP

- EANM Chagall Equipe éducative: 8 ETP + 1 contrat pro

- EANM Claudel Equipe éducative : 5 ETP + 1 contrat pro

- Equipe de nuit : Aides-Soignants : 6 ETP

Pôle médical

- Médecin Coordonnateur : 0,12 ETP exclusivement sur l'EAM
- Médecin psychiatre : 0,12 ETP exclusivement sur l'EAM
- Psychologue : 1,10 ETP
- Psychomotricienne : 1,5 ETP

- Ergothérapeute : 0,50 ETP sur l'EAM non pourvu
- IDEC : 1 ETP
- IDE : 2 ETP non pourvu

Les outils de la loi du 02 janvier 2002

Le projet d'établissement 2016 – 2021 et en cours de réécriture. Les équipes se sont réunies régulièrement sur 2023 avec la directrice qualité de l'association. Le PE 2024 – 2028 fixera des objectifs sur 5 ans déclinés sur les 5 années. Ces objectifs seront intégrés au plan amélioration de la qualité de l'établissement.

Le règlement de fonctionnement de l'établissement a été validé et signé par la présidente du CVS.

Le livret d'accueil et le contrat de séjour ont été élaborés. Ils sont validés et remis au résident et / ou son représentant à l'admission.

La charte des droits et des libertés de la personne accueillie est affichée au sein de l'établissement. Elle est remise en annexe au contrat de séjour au résident et/ou son représentant.

Les élections du Conseil de la Vie Sociale pour le renouvellement de ses membres ont eu lieu fin d'année 2023.

Le Conseil à la Vie Sociale est une instance d'échange, un rendez-vous attendu par les personnes accompagnées qui y trouvent une place particulière et valorisante. Les Thèmes abordés sont : la restauration, les activités, le fonctionnement des services, les travaux, ...

A noter que de nouvelles élections du CVS ont eu lieu fin 2023 comme sur l'ensemble des ESMS HEVEA. En effet, la volonté associative est de militer autour de l'importance des CVS, en tenant compte de la réforme 2022, afin que les personnes accueillies, les familles et les professionnels se sentent concernés et fassent vivre cette instance participative très importante. Un groupe de travail a été créé en 2022, associant des personnes accueillies, des professionnels, des familles et des administrateurs avec pour objectifs de :

- S'approprier le décret 2022, recenser les évolutions majeures et les mettre en œuvre à l'occasion des futures élections ;
- Travailler la communication auprès des différents publics (personnes accueillies, professionnels, familles) par les membres du groupe de travail ;
- Planifier les rencontres dans chaque établissement ;
- Mettre en œuvre les élections le même jour dans tous les ESMS concernés.

Nous avons récemment réalisé un Conseil de la Vie Sociale (CVS) sous un format vidéo afin de mieux prendre en compte la parole des personnes en situation de handicap accompagnées au sein de notre établissement médico-social. Cette initiative innovante a permis de favoriser une participation plus

active et inclusive de tous les résidents.

En optant pour un format vidéo, nous avons pu offrir aux personnes en situation de handicap la possibilité de s'exprimer librement et de partager leurs idées, leurs préoccupations et leurs suggestions de manière plus accessible. Grâce à cet outil, nous avons pu garantir une meilleure compréhension et une plus grande visibilité de leurs paroles, tout en respectant leurs besoins et leurs capacités de communication.

La réalisation du CVS en vidéo a également permis de faciliter la participation des personnes qui ne sont pas en mesure de se déplacer ou qui rencontrent des difficultés à s'exprimer de manière verbale. En utilisant des supports visuels et gestuels, nous avons pu rendre les échanges plus dynamiques et inclusifs. De plus, la possibilité de revoir la vidéo a offert aux participants une opportunité de réflexion supplémentaire et a favorisé une prise de décision plus éclairée.

Cette expérience a été extrêmement enrichissante pour tous les acteurs impliqués. Les résidents ont pu exprimer leurs besoins et leurs souhaits de manière authentique, ce qui a permis de mieux adapter nos actions et nos services à leurs attentes. Les professionnels ont également apprécié ce format novateur, qui a favorisé une meilleure connaissance des résidents et une amélioration de la qualité de la prise en charge.

En conclusion, la réalisation d'un Conseil de la Vie Sociale sous un format vidéo a été une expérience positive et bénéfique pour tous. En donnant la parole aux personnes en situation de handicap accompagnées au sein de notre établissement médico-social, nous avons pu renforcer leur participation active et leur inclusion dans la vie de la structure. Cette approche innovante nous a permis de mieux répondre à leurs besoins et de garantir une prise de décision collective et éclairée.

La Démarche d'Amélioration Continue et l'évaluation interne et externe

Depuis janvier 2007, l'établissement s'est engagé dans une démarche d'amélioration continue de la qualité des prestations. Les professionnels ont rédigé un référentiel qualité spécifique à l'établissement et suivant les recommandations et les préconisations de l'HAS.

Une 1^{ère} évaluation interne a été réalisée en 2008. Fin 2010, nous avons préparé une seconde évaluation interne, elle s'est terminée fin 2011 ainsi que le rapport d'évaluation. Fin 2012, l'évaluation externe a été réalisée par le Cabinet Formation et Transitions. Le rapport définitif de cette évaluation a été transmis au Conseil Départemental. Pour continuer le travail dans l'établissement, le groupe de coordinateurs de la démarche d'amélioration continue de la qualité se réunit une fois par mois. L'association HEVEA s'est inscrite dans une démarche d'amélioration continue de la qualité par la nomination d'un chargé de mission au sein du siège de l'association et d'un référent Qualité dans chacun de ses établissements. En 2016, nous avons commencé au niveau associatif, un travail d'écriture d'un nouveau référentiel commun à l'ensemble des établissements d'HEVEA. Les foyers de La Garenne du Val ont réalisé leur 2^e évaluation interne en 2017. Le rapport définitif de cette évaluation a été transmis au Conseil Départemental ainsi qu'à l'Agence Régionale de Santé en janvier 2018. Suite à deux années de pandémie et de crises sanitaires, la démarche d'amélioration continue va être relancée auprès des professionnels et reprendre un rythme classique.

En 2023, des réunions DACQ (Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité) se sont déroulées une fois par mois sur des thèmes spécifiques. Tous les professionnels des établissements sont représentés et une grande partie peuvent y participer. Les réunions DACQ 2024 seront réservées pour la finalisation de la réécriture du projet d'établissement en présence d'une partie des personnes accompagnées, des familles et des professionnels. D'autres thématiques seront engagées tel que la déclaration des évènements indésirables, le circuit du médicament, les fiches de poste, etc.

III - POPULATION(S) ET ACTIVITES

Entrées

Aucune entrée.

Sorties

Aucune sortie.

Population

Capacité autorisée :

EANM avec hébergement : 12 places

EAM avec hébergement : 25 places

EANM sans hébergement : 11 places

En séjour temporaire en EAM : 1 place avec hébergement

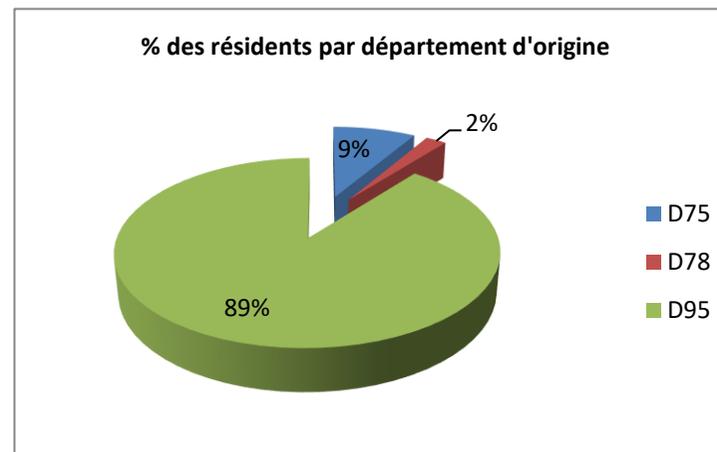
En séjour temporaire en EANM : 1 place avec hébergement

En séjour temporaire en EANM : 1 place en accueil de jour

Origine géographique :

Département	Nombre
D75	4
D78	1
D95	44

L'accueil de jour compte deux personnes accueillies à mi-temps.



Organisation du transport des résidents de l'accueil de jour

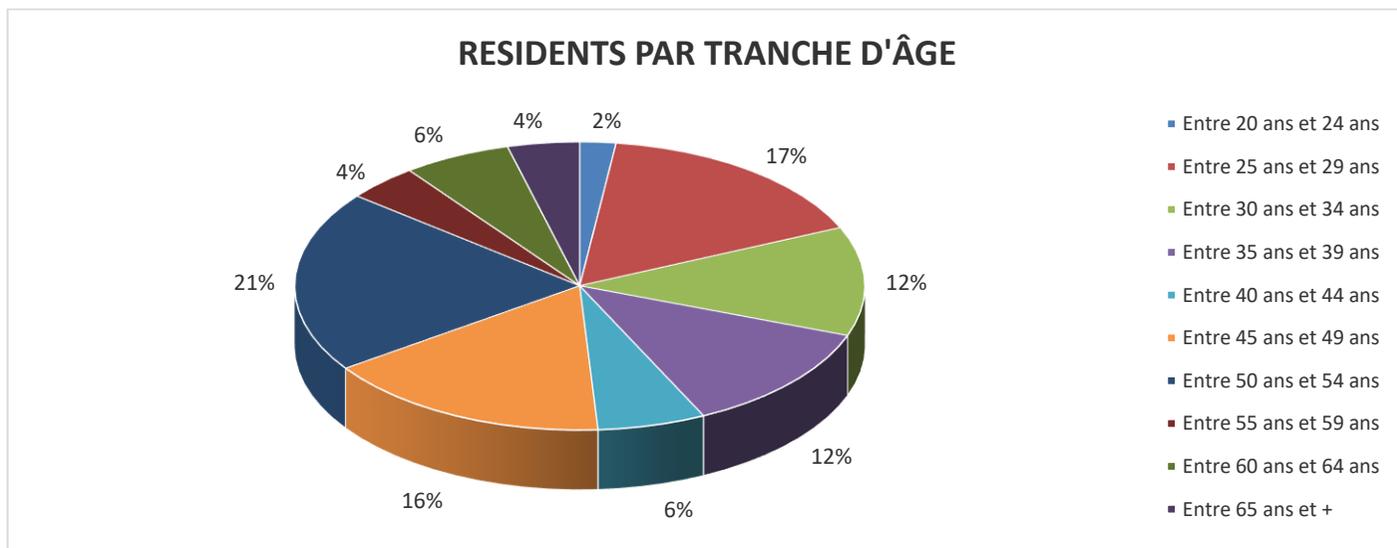
Le transport des résidents de l'accueil de jour est réalisé par certaines familles ou le PAM 95.

Mesures de protection :

Régime de protection	Nombre de résidents
Tutelle Famille	27 résidents
Tutelle Associative	13 résidents
Curatelle renforcée	2 résidents
Sans mesure	7 résidents

Répartition par âge :

	31/12/2023	FEMMES	HOMMES	EANM / AJ	EANM	EAM
Nombre de résidents	49	22	27	12	11	26
Entre 20 ans et 24 ans	1	0	0	1		
Entre 25 ans et 29 ans	8	2	6	7	1	
Entre 30 ans et 34 ans	6	4	2		2	4
Entre 35 ans et 39 ans	6	2	4	2	1	3
Entre 40 ans et 44 ans	3	3			1	2
Entre 45 ans et 49 ans	8	3	5	1	3	4
Entre 50 ans et 54 ans	10	5	5			10
Entre 55 ans et 59 ans	2	1	1	1	1	
Entre 60 ans et 64 ans	3	1	2		1	2
Entre 65 ans et +	2	1	1		1	1
Moyenne d'âge	40.204	41.227	41.185	32.58	43.92	43.96



Répartition par âge et par année

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de résidents	37	36	36	47	47	47	47	47	47	47	49	49	49	49	49	48	49
Entre 20 ans et 25 ans	7	8	6	14	12	12	9	10	7	5	7	7	6	7	3	4	3
Entre 26 ans et 30 ans	2	1	4	5	7	7	9	8	10	5	6	6	5	6	5	6	7
Entre 31 ans et 35 ans	15	9	8	4	1	1	3	3	3	8	8	8	8	7	7	4	5
Entre 36 ans et 40 ans	7	12	11	15	14	14	8	8	4	2	2	2	3	3	4	7	7
Entre 41 ans et 45 ans	3	1	2	3	6	6	11	10	14	13	8	8	4	4	1	2	2
Entre 46 ans et 50 ans	1	3	3	4	4	4	2	2	3	7	12	12	14	13	13	12	8
plus de 50 ans	2	2	2	2	3	3	5	6	6	7	6	6	9	9	16	13	17
moyenne d'âge	33.9	34.8	35.6	33.8	34.6	35.6	36	36.8	37.8	37.8	37.8	37.8	37.8	37.8	40.2	42.8	41.5

Répartition homme/femme

	Homme	Femme	TOTAL
En hébergement	27	22	49
En accueil de jour	8	4	12
Moyenne d'âge hébergement	34,44	60	47,22
Moyenne d'âge en accueil de jour	31,37	34	32,67
Moyenne d'ancienneté en internat	14,70	20,5	17,6
Moyenne d'ancienneté en accueil de jour	8	13,5	10,75

Maintien des relations familiales et parentales

Les week-ends en famille débutent du samedi 13 heures 30 et se terminent au dimanche 18 heures 30

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Toutes les semaines	4	4	8	8	7	4	5	5	5
Toutes les 2 semaines	15	15	14	12	12	12	19	19	19
Toutes les 2 semaines (pas toujours, avec des aménagements)	8	8	6	7	7	7	3	3	3
Toutes les 3 semaines	1	1	1	0	0	0	0	0	0
Une fois par mois	2	2	2	3	3	5	3	3	3
Trois heures toutes les 2 semaines	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Une journée par mois	1	1	1	1	1	2	2	1	1
Ne sort jamais	4	4	4	5	6	6	7	7	7

Evolution des caractéristiques des personnes accueillies

La moyenne d'âge des résidents en hébergement est de 45 ans. 21 résidents ont encore leurs deux parents, un seul parent pour 7 résidents, 5 résidents ont un frère ou une sœur chez qui il peut aller et 4 résidents n'ont plus de famille. Les résidents qui sortent toutes les semaines ont des parents de moins de 65 ans. Pour les 6 résidents qui ne sortent jamais, les parents sont décédés pour 4 et pour la 5^e les parents sont en province et n'ont pas les moyens de venir chercher leur fille ; pour le dernier, le parent est trop âgé pour accueillir son fils. Les parents de 5 autres résidents sont décédés, mais les sorties en familles sont toujours possibles chez les frères et sœurs. Le vieillissement des familles implique une prise en charge plus importante les week-ends et les vacances par l'établissement. L'évolution des pathologies de certains résidents mobilisent de plus en plus les équipes pour des accompagnements à des rendez-vous médicaux ou des accompagnements spécifiques lors d'hospitalisation ou de soins nécessitant une hospitalisation ou une prise en charge spécifique.

Les activités proposées en journée

Notre projet éducatif prend en compte des problématiques diverses liées aux difficultés des personnes que nous accueillons. Les personnes accueillies dans l'Établissement d'Accueil Médicalisé nécessitent un accompagnement adapté tant sur le plan éducatif que médical, les projets de transferts ou de sorties sont souvent plus limités dans le temps.

Le libre choix des personnes accueillies est respecté, il doit permettre l'expression, la créativité et démontrer les capacités à décider. Au préalable, un travail d'évaluation est mené dans le cadre du projet personnalisé d'accompagnement de chaque résident. Les activités menées sont en filigrane, guidées par la recherche d'un équilibre constant, oscillant entre mouvement et stabilité. En effet, la continuité des actions, leurs permanences, présentent un élément majeur dans la vie des personnes accueillies, qu'il convient de ne pas perdre de vue. Toutefois, ce fait ne doit pas entraver le mouvement en requestionnant en permanence la pertinence des activités proposées.

Si l'objectif des activités, individuelles et collectives, est de maintenir les acquis, il s'inscrit aussi dans une recherche d'évolution et d'accession à une plus grande autonomie.

Nous avons créé des partenariats avec des intervenants extérieurs dans différentes thématiques artistiques, culturelle et sportive.

Les objectifs

Les activités rythment la vie, donnent des repères, offrent des temps ludiques et de partages. Elles confrontent la personne à de nouvelles expériences leur permettant de découvrir, de progresser, de maintenir sa curiosité en éveil.

Elles sont par ailleurs un facteur de structuration du résident dans son rapport aux autres, elles recréent du lien social en le confrontant à l'autre, aux règles. Elles valorisent en offrant l'opportunité de montrer ses capacités, de finaliser en créant. Elles favorisent le bien-être psychique et physique, l'épanouissement individuel.

Le maintien et le développement des acquis ne sont opérants que dans une pratique régulière d'activités. Le quotidien et ses contraintes sont des leviers pédagogiques visant la socialisation du résident, le sentiment d'appartenance à un groupe. Les uns et les autres participent à différentes tâches dans la mesure de leurs capacités. Ils sont accompagnés dans ces gestes par le personnel éducatif.

Les activités évoluent selon les besoins, les désirs, les demandes et les possibilités de chacun. Ces activités s'avèrent particulièrement bien adaptées aux personnes accueillies car elles contribuent à la réalisation de soi, l'échange, la détente, le bien-être. Cependant, ces activités ne peuvent pas être uniquement occupationnelles, elles doivent être en lien avec le projet personnalisé d'accompagnement de la personne, ce qui nécessite un investissement et des prises d'initiatives de la part de l'ensemble des équipes. Les résidents en EAM ont un projet de soins ou les prises en charges médicales et paramédicales sont prescrites.

Axe : Sensibilisation à la notion de travail	Axe : Culture et créativité	Axe : Activités physiques adaptées	Axe : Activités Sensorielles et de socialisation
Atelier Cuisine	Danse Contemporaine	Randonnée	La ferme pédagogique
Atelier Serre et Jardin	Arts plastiques	Fitness	Esthétique homme/femme
Atelier Lingerie	Poterie	Renforcement musculaire	Atelier communication
Atelier bricolage	Création et transformation d'objets	CDFAS	Atelier des sens
Autour de la Table	Musicothérapie	Marche bâtons	Sorties
ESAT Lingerie	Théâtre	Patinettes/ Jeux roulants	Psychomotricité
ESAT Cuisine	Atelier vidéo	Vélo / Kart à pédales	Massages
Table d'hôtes	Informatique	Voile	Relaxation, détente
	Maintien des acquis	Equithérapie	Médiation animale
	Atelier Couture	Cirque	Balnéothérapie
		Piscine	Socialisation
		Sport collectif	Contes
			Espace bien-être
			Transferts

Depuis ces dernières années, des temps de repos sont prévus dans leur planning d'activités en journée pour certaines personnes accompagnées en EAM qui le demandent ou qui en ont besoin.

Les manifestations événements ponctuels

- 28/06/2023 : Journée sportive HEVEA
- 01/07/2023 : Fête de l'été
- 20/10/2023 : Exposition de peinture
- 31/10/2023 : Halloween
- 15/12/2023 : Fête d'anniversaire : les 10 ans d'HEVEA
- 19/12/2023 : Fête de Noël
- 31/12/2023 : Nouvel an

Les transferts 2023

En 2023, 7 transferts ont été organisés :

Nom du transfert	Dates	Nombre de jours	Nombre résidents	Nombre encadrants
Londres	09/01/2023 13/01/2023	5	5	3
Vichy	17/04/2023 21/04/2023	5	6	3
Barcelone	12/03/2022 15/03/2022	4	5	3
Mer	05/06/2023 09/06/2023	5	5	3
Ardèche	11/09/2023 15/09/2023	5	6	3
Le Tréport	06/11/2023 10/11/2023	5	7	4
Madrid	11/12/2023 15/12/2023	5	5	3
Noël	22/12/2023 26/12/2023	5	9	5

Les bénéficiaires

La participation aux transferts des personnes accompagnées fait partie intégrante de leur projet personnalisé. L'établissement favorise les transferts pour les personnes dont les retours en famille sont limités ou inexistant. Pour ces résidents, les séjours avec un organisme extérieur est très difficile à mettre œuvre (séjours coûteux, troubles trop important à gérer pour des professionnels qui ne connaissent pas le résident.). Les transferts restent le seul moyen pour les faire sortir de l'établissement. Un transfert a été organisé pendant la période de Noël pour 9 résidents en 2023.

La participation des résidents :

La participation des résidents est systématiquement recherchée. En amont de la mise en place d'actions ou de modifications dans le fonctionnement, la réflexion est menée en concertation avec les professionnels et les résidents soit de façon formelle en faisant appel aux instances, (réunions résidents/salariés, C.V.S.) soit de façon informelle en recherchant des avis personnels :

- Encadrant / résident,
- Direction / résident / encadrant,
- Psychologue / résident / encadrant / famille,
- Psychologue / résident / encadrant,
- Direction / résident / encadrant / famille,

Réunions :

Les réunions résidents/encadrants se tiennent chaque lundi à partir de 17h30. C'est un moment de parole, d'échanges. C'est aussi un temps de discussion des activités, de la vie quotidienne et des temps de loisirs, mais aussi un moment où l'on régule les « petites lourdeurs » de la vie en collectivité. Une réflexion est menée au sein de l'EAM afin voir comment nous pourrions mieux solliciter les personnes accompagnées lors notamment des CVS.

IV – PARTENARIATS DE LGV

ZIGZAG (Pratique Artistique Adaptée)	Zigzag est un rassemblement de professionnels du secteur social et des professionnels du théâtre clown : un art ludique et spontané poétique. La compagnie mène des ateliers d'expressions corporelles. Atelier Théâtre
Ville de Mériel	Partenariat avec la mairie en lien avec l'épicerie solidaire et un projet transgénérationnel et inclusif.
EPSS	Accueil de stagiaires en cours de formation dans l'objectifs de devenir un professionnel éducatif
KALAM	Groupe d'expression corporelle et artistique
Les Z'herbes folles	Ferme pédagogique
Centre équestre de Bouffémont	Médiation équine hebdomadaire depuis septembre 2023
Centre équestre de Menucourt	Equithérapie
Médiation Animale	Simulation émotionnelle et Expression
Piscine de Chambly	Convention signée avec 3 créneaux par semaine
Art thérapie	Convention signée. : Intervention sur la structure avec Eve RECEVSKY
Move Joy (Sport)	Activité sportive adaptée marche nordique
Musicothérapie	Pascal LAMBERT

V- ORGANISATION DES SOINS

L'établissement travaille avec l'ensemble des professionnels de santé (dentiste, dermatologue, kinésithérapeute, ophtalmologue...) pour garantir la bonne santé des personnes accueillies. Ce travail permet également de faire de la prévention. Les infirmières de l'EAM assurent la coordination des soins avec aide des aides-soignants.

Fonctionnement général

⇒ Modalités d'intervention des professionnels

Infirmières :

- Tenue des dossiers des soins médicaux
- Soins infirmiers individuels et suivi des traitements médicaux des résidents
- Lien / relation avec les médecins et les spécialistes
- Entretiens avec les familles
- Préparation notes de synthèse sur le plan infirmier
- Participation aux réunions éducatives et aux réunions de synthèse
- Préparation et prise des rendez-vous médicaux

⇒ Gestion de l'accompagnement, des rendez-vous médicaux

Gestion des rendez-vous médicaux :

Les rendez-vous médicaux sont essentiellement pris par l'infirmière : lorsque le résident est malade, planifiés pour des renouvellements d'ordonnances, des suivis réguliers (ex : gynécologiques, dentaires, neurologues etc.) sur des plages horaires où les résidents n'ont pas d'activités. Ces rendez-vous médicaux sont notés dans un agenda placé dans l'infirmierie, et mis à jour régulièrement par l'infirmière sur un tableau « rendez-vous médicaux » établi pour la semaine du lundi au samedi et notés sur « une fiche sortie infirmerie », remise sur chaque pavillon et signées par la direction.

⇒ Gestion de l'accompagnement

L'accompagnement se fait presque toujours par :

- L'infirmière ou l'aide-soignante / ou L'infirmière et l'aide-soignante / ou L'infirmière ou l'aide-soignante et un encadrant.

⇒ Gestion des soins

Les soins sont surtout « quotidiens » : petites plaies superficielles, douleurs diverses (cou, épaule, dos...) qui nécessitent un massage, les vaccins, les injections diverses (ex : une injection sous-cutanée tous les 15 jours pour certains résidents). Les vaccins et les injections sont réalisés d'après une ordonnance.

⇒ Gestion de la Pharmacie : La gestion de la pharmacie est assurée par une nouvelle pharmacie avec un système d'automatisation plus sécurisé. Une convention de partenariat a été mise en place.

⇒ Localisation de la pharmacie interne : Celle-ci se trouve dans des placards fermés à clé dans au pôle médical.

⇒ Gestion des traitements et ordonnances : La pharmacie s'occupe entièrement de la préparation et de la livraison des médicaments. Ensuite, les infirmières vérifient et les organise dans le chariot dédié.

⇒ Distribution des médicaments : Les encadrants pour le Foyer de vie et les aides-soignants pour l'EAM accompagnent les résidents dans leur prise de médicaments avec le pilulier préalablement le pharmacien et contrôlé par les infirmières. Cependant, à la suite de dysfonctionnements, les infirmières distribuent désormais les médicaments. Nous sommes procédons actuellement à une refonte complète du circuit du médicament.

L'ensemble des procédures et protocoles nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement ont été rédigés et validés par le pôle médical, notamment le médecin coordonnateur et la direction de l'établissement.

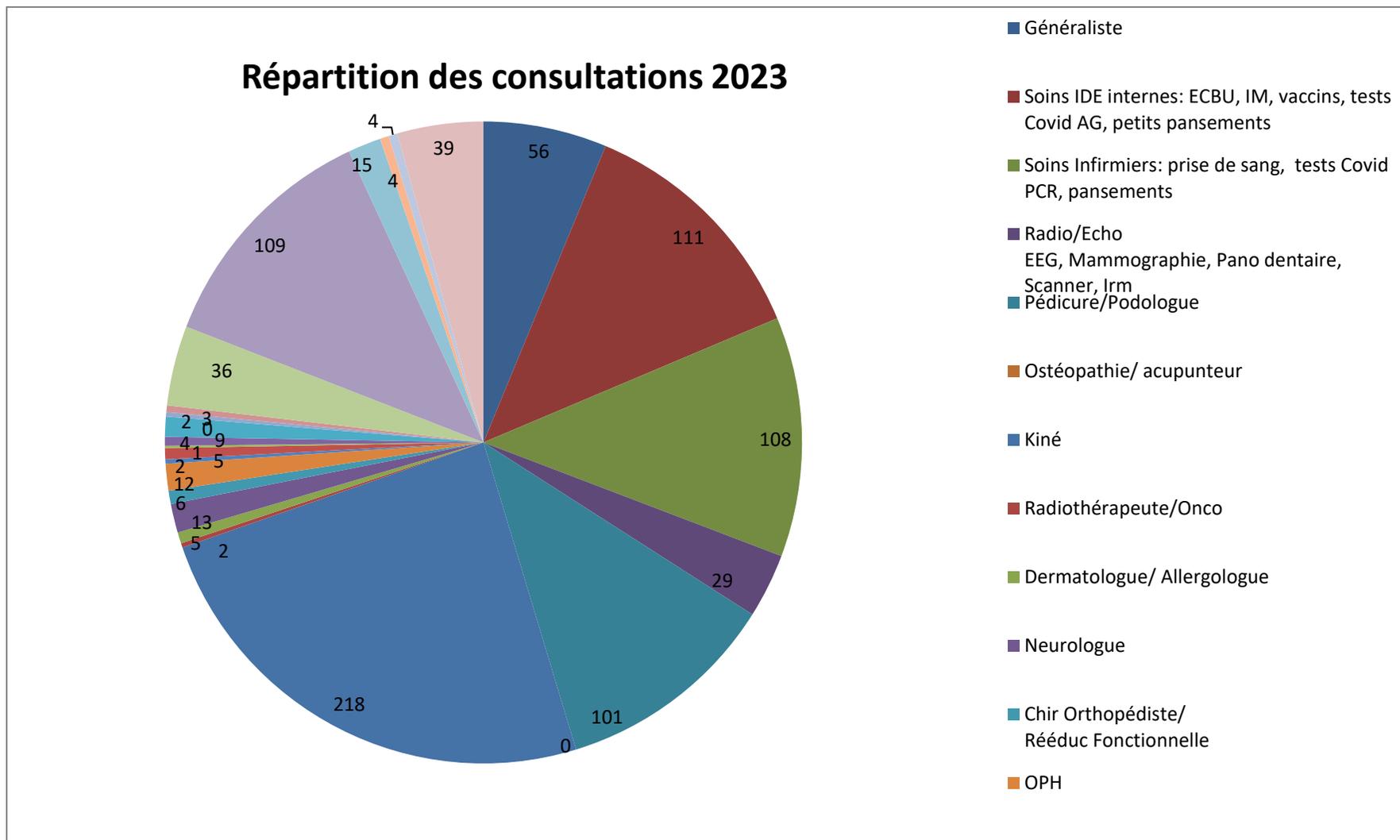
Nombre d'hospitalisation sur l'année 2023

Le nombre d'hospitalisation pour l'année 2023 est de 39 jours.

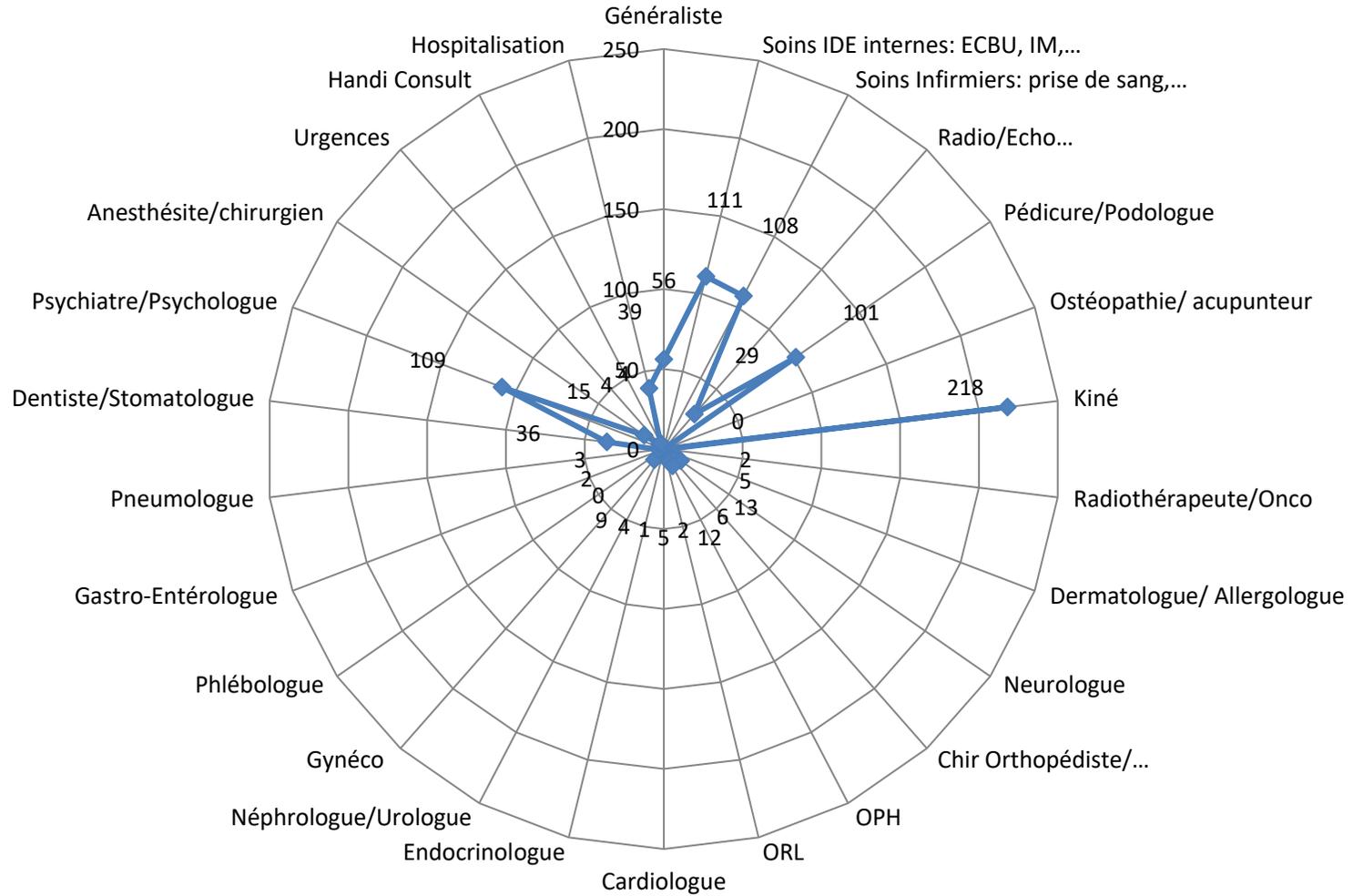
NOM	DATES	NBRE DE JOURS
CS	24/01/2023 au 25/01/2023	1
MC	01/02/2023 au 06/02/2023	5
SR	16/03/2023 au 26/03/2023	10
SR	23/04/2023 au 05/05/2023	12
MC	21/06/2023 au 27/06/2023	6
PL	12/10/2023 au 13/10/2023	1
MC	15/11/2023 au 19/11/2023	4
TOTAL		39

Partenariat avec le secteur libéral et hospitalier

Le CMP de Beaumont accueille en consultation psychiatrique 20 résidents de l'établissement. 9 résidents sont suivis par des médecins psychiatres en cabinet et 3 résidents à l'hôpital. Les Foyers organisent les rendez-vous avec le médecin psychiatre et accompagne le résident à son rendez-vous. Un travail d'échange et d'analyse clinique a pu se remettre en place avec l'ensemble des médecins. La famille est associée à cet échange si elle le souhaite.



RENDEZ-VOUS MEDICAUX ET PARAMEDICAUX EN 2023



Les faits manquants de l'année 2023 :

- Recrutements complexes au vu de la pénurie de professionnels sur le secteur / 10 postes vacants en fin d'année 2023
- Plusieurs formations portant sur l'accompagnement des personnes TSA et une supervision pour toutes les unités sont organisées de manière mensuelle afin de monter en compétences les professionnels de l'établissement
- Conduite du changement afin que les professionnels puissent acquérir de nouvelles pratiques professionnelles
- Les équipes pluridisciplinaires ont travaillé toute l'année afin de mettre en place une nouvelle organisation du fonctionnement des activités à destination des résidents pour le premier trimestre début 2024.
- 3 Evènements indésirables se sont déroulés en 2023 liés à la distribution des médicaments au sein de l'EAM ; une analyse pluridisciplinaire a eu lieu avec la méthode ALARM afin d'analyser les causes et de mettre en place des plans d'action.
- Appel à Projet : Candidature pour la médicalisation de 6 places de l'accueil de jour et la création d'un dispositif Hors Les Murs de 11 places médicalisées rattaché à La Garenne du Val sur le même modèle que l'EAM Hors les Murs de l'Olive.

Projets et perspectives 2024 :

- Mise en place effective de la nouvelle organisation liée aux activités des personnes accompagnées.
- Audit et refonte du circuit du médicaments suite à certains évènements indésirables qui se sont produits.
- Différentes formations seront proposées pour les professionnels de l'établissement organisées dans le plan de développement des compétences mais également en interne.
- Réflexion et audit autour de la mise en place potentielle d'éducateurs spécialisés coordinateurs au sein des pavillons d'hébergement.
- Suite l'AMI Inclus'IF 2030 et à l'accord de l'ARS et du CD95 sur le projet proposé :
 - Médicalisation de 6 places du service d'accueil de jour et ce afin de mieux répondre aux besoins des personnes accompagnées au sein de ce service.

- Création (par extension des établissements de La Garenne du Val) d'un dispositif Hors Les Murs de 11 places médicalisées. Ce dispositif inclusif sera installé dans un pavillon d'habitation classique au milieu de la cité.
- Réflexion et mise en œuvre de solution concernant l'amélioration des prestations de l'hygiène et entretien des locaux notamment sur les pavillons d'hébergement.
- Création d'un espace bien être avec Balnéothérapie pour le pavillon d'hébergement non médicalisé.
- Construction d'un nouveau DUERP.

Morgan AROUS
Directeur EAM la Garenne du Val